



# diritto & religioni

**Semestrale**  
**Anno XVII - n. 1-2022**  
**gennaio-giugno**

ISSN 1970-5301

**33**

 **LUIGI  
PELLEGRINI  
EDITORE**

CARMEN PEÑA GARCÍA, *Mariage et causes de nullité dans le droit de l'Église*, Traduit de l'espagnol par José Luis Domingo e Mélina Douchy-Oudot, L'Harmattan, Paris, 2021, pp. 499.

Une nouvelle collection de droit canonique est née. Pour une époque qui, dans le cadre ecclésial, n'est pas portée à s'intéresser aux disciplines juridiques, le fait est assez important pour être relevé. Son titre - *Études canoniques. Prospectives canoniques* - laisse présager la publication d'études de niveau scientifique, travaux de recherche, actes de colloque, thèses et mémoires ou monographies, dont les destinataires seront principalement «les acteurs de la justice ecclésiastique» à qui l'on veut fournir «des outils qui leur permettent

d'être armés face à la complexité de la crise de civilisation et de mieux saisir la nécessité des réformes effectuées, à maintes reprises, par le pape François» (p. IX). Le responsable scientifique de la collection, le père José Luis Domingo, official du Tribunal ecclésiastique de la province de Marseille, est entouré d'un Conseil scientifique international. Tous les éléments sont réunis pour que le projet soit fécond. Au nom de la Société internationale de droit canonique et de législations religieuses comparées, nous lui souhaitons le meilleur succès.

Un premier ouvrage de près de 500 pages vient d'être publié. L'auteur est un membre du Conseil scientifique de la collection, connu dans les milieux spécialisés dans le domaine du droit canonique matrimonial, Carmen Peña García, professeur à l'Université pontificale Comillas de Madrid et défenseur du lien et promoteur du tribunal ecclésiastique de Madrid. L'ouvrage, traduit de l'espagnol par José Luis Domingo et Mélina Douchy-Oudot, est un manuel. Il en a le contenu car on y trouve tout le droit matrimonial qu'expose le Code de droit canonique aux cann. 1055-1165. Il a en a aussi la forme car le plan est d'une remarquable clarté, qui organise la matière codifiée sans changer la logique choisie par le Code. Il la présente d'une manière renouvelée et originale. Un manuel aussi complet n'existait pas en langue française depuis ceux qui présentaient la législation du mariage du Code de 1917. Il viendra s'ajouter aux divers ouvrages, eux-mêmes nécessaires, qui publient des études plus spécialisées sur des aspects

de ce droit, souvent des mémoires ou des thèses, y compris d'histoire du mariage, ou aux publications à vocation plus pratique comme celles qui répondent à la nécessité de faire connaître les procédures de nullité de mariage. Ce livre est aussi un ouvrage de doctrine. A côté de la présentation de la législation faite avec une volonté pédagogique évidente, fruit de l'expérience professorale, et un désir de clarification des termes, expressions et concepts, les lecteurs trouveront partout et bien identifiables des «réflexions critiques», des «appréciations critiques», des «considérations critiques» de l'auteur où l'on voit quelle position il prend au milieu d'autres qui forment la *doctorum sententia*. Ils verront aussi comment cette dernière a eu une influence sur l'évolution de la législation, avec des hésitations et des transformations.

Le droit matrimonial a des sources de nature diverse qui apparaissent progressivement dans le développement de la présentation. Bien sûr il y a les canons du Code, première source de l'activité des pasteurs et des juges, que les derniers papes ont modifiée, ainsi Benoît XVI dont on évoque le *m.p. Omnium in mentem* qui supprime les incises des canons qui connaissaient une «exception générique de la forme canonique pour les catholiques qui avaient abandonné l'Église par un acte formel» (p. 349), et François qui, avec le *m.p. Mitis Iudex Dominus Jesus*, a modifié 21 canons qui régissent les procès spéciaux de déclaration de nullité (cc. 1671-1691), «pour répondre aux besoins pastoraux identifiés lors du

Synode sur la famille» (p. 467). L'auteur donne la place qui lui revient au droit du mariage des Églises orientales catholiques qui, «face au caractère plus précis, scientifique et systématique du droit canonique occidental...met l'accent sur sa dimension sacramentelle et spirituelle» (p. 38). On sait que ce droit ne fait pas référence au mariage comme contrat et qu'il accorde un rôle moindre «aux contractants lors de la célébration du mariage et, surtout, relativement à la sacramentalité» (p. 39).

Le livre est écrit en référence constante à la situation du mariage dans nos sociétés. La doctrine catholique concernant la compréhension des fins du mariage, souvent évoquée par l'auteur, a beaucoup évolué. Durant le Concile Vatican II, elle est passée de l'affirmation de la procréation et de l'éducation des enfants comme fins premières (can. 1013 du CIC de 1917) à la doctrine personnaliste qui a permis de mettre en valeur «l'unité des fins du mariage, considérant toutes les fins comme équivalentes et également principales» et «la primauté de la fin de la communauté de vie des époux, fin essentielle du mariage, sur la procréation des enfants, subordonnée à la première» (p. 17). La nouvelle perspective fait partie de l'éthique fondamentale de vie que propose l'Église catholique. Parce qu'elle fonde le droit sur «une conception de l'homme comme *être en relation*, comme être essentiellement sociable et ouvert aux autres, non seulement pour des raisons pratiques de survie, sinon comme nécessité structurelle de l'être humain en tant que per-

sonne» (p. 20), elle considère que le mariage est «institution de l'ordre de la création» (p. 9), toutefois «pleinement juridique» car «cette union intime de vie comme amour et d'amour comme vie est aussi un lien juste et normatif, qui relie de façon égale (égalité des droits et des devoirs) les deux époux. Ce lien intersubjectif (objectif) de justice, essence juridique du mariage, ne peut être sans effet juridique» (p. 20).

Le professeur Peña García reprend de cette manière la pensée anthropologique du pape Jean-Paul II pour qui les rapports entre les conjoints comme les rapports entre parents et enfants sont constitutivement des rapports de justice (p. 20, note 32). Sa perspective est contenue dans cette heureuse expression qui décrit l'union conjugale comme une «institution existentielle» (p. 23). Les canons du Code s'expliquent par la volonté de l'Église de garantir la création d'une union concrète, à vivre dans l'existence quotidienne entre tel homme et telle femme, une union élevée par le Christ à la dignité de sacrement entre baptisés. On comprend dès lors pourquoi ce livre, à l'image de la doctrine canonique qui, sur ce point, est originale par rapport aux réflexions des spécialistes de l'éthique chrétienne, donne une telle place à la jurisprudence ecclésiastique, car les tribunaux sont les lieux où est évaluée l'existence des éléments constitutifs du mariage chrétien dans des unions réalisées institutionnellement, qui permettent à des personnes d'être dans la dynamique de la *salus animarum*. L'affirmation du rôle d'unification de la jurisprudence

donné à la Rote romaine vient de cette orientation. Celle-ci est une référence en ce qu'elle donne une indication sur le mode selon lequel elle a jugé des causes qui sont des cas de réalisation d'un mariage entre deux personnes, où elle a cherché non pas si les personnes ont appliqué la doctrine magistérielle sur le mariage et la loi canonique mais si concrètement existe ou non une institution que l'Église promeut au nom du Christ. Cette jurisprudence peut être une source du droit en cas de lacune de la loi et de son évolution. Le fait que le Code de droit canonique de 1983 ait repris des catégories nées dans la jurisprudence en est la démonstration.

Le plan de ce livre est déjà une œuvre doctrinale. Il dit comment l'auteur entend organiser la matière qu'il traite. Il part de la compréhension canonique de l'institution matrimoniale et, ayant présenté les causes de nullité pour défaut et vices du consentement, empêchements et défaut de forme, il en vient aux questions touchant les aspects préventifs permettant d'éviter les échecs du mariage et la manière dont le Code répond canoniquement à ceux-ci. La législation positive est en quelque sorte entourée, d'une part, par une présentation de ce qu'est le mariage, d'autre part, par ce que l'on peut

faire pour accompagner les personnes qui veulent le réaliser. L'ouvrage est nourri par la perspective pastorale du droit canonique qui, disons-le, n'est pas évidente lorsqu'on entre dans les questions de critères de validité ou de licéité d'un mariage. Ainsi se résolvent les questions difficiles, à l'image de ce que dit Carmen Peña García pour clore le passage sur la question du lien inséparable entre contrat et sacrement chez les baptisés qui se marient : «en définitive, à mon avis, dit-elle, nous sommes confrontés à une controverse théologique et canonique, non pas au niveau de l'interprétation de la norme – étant donné sa clarté indiscutable – mais au niveau de son fondement, apparaissant comme une question problématique, nécessitant un plus grand approfondissement doctrinal, étant donné son importance et ses conséquences juridiques, pastorales et morales» (p. 34). C'est donc un ouvrage qui ouvre à la recherche et qui, pour cela donne accès à la bibliographie essentielle sur chaque question et, comme nous l'avons dit, à la jurisprudence. Il sera une source pour «tous ceux qui travaillent et accompagnent...tant de situations matrimoniales et personnelles complexes» (p. 5).

**Patrick Valdrini**